

date 07/05/1993

Spécial COMMISSION
BRUXELLES

UNITE FORMATION DU PERSONNEL IX.A.2

UNITE POLITIQUE SOCIALE IX.B.1

**SENSIBILISATION DES PARENTS
ET DES FUTURS PARENTS
A L'EDUCATION ACTIVE D'ENFANTS EN BAS AGE**

(Fiche A.16.1 du Programme de Formation 1993)

SENSIBILISATION DES PARENTS ET DES FUTURS PARENTS A L'EDUCATION ACTIVE D'ENFANTS EN BAS AGE

Point d'entrée d'une série de séminaires en préparation à l'Unité Politique Sociale (IX.B.1) et à l'Unité Formation (IX.A.2) sur l'évolution de l'enfant, les relations parents-enfants, les options éducatives de base et leur réalisation.

Ces deux unités de la DG IX organisent une action de sensibilisation en cycles de six réunions, à raison d'une action par semaine.

Public:

- fonctionnaires et autres agents de la Commission, parents d'enfants de 0 à 3 ans, et futurs parents.

Objectif:

- faire connaître aux parents les facteurs les plus favorables au développement harmonieux de leurs enfants;
- contribuer à concilier les obligations professionnelles et parentales.

Contenu / programme:

Cycle articulé autour de trois axes -
- information générale;
- principes et attitudes éducatives;
- moyens propres à les mettre en pratique.

Langue:

FR

Lieu:

Bruxelles

Dates:

27 mai
3, 17, 24 juin de 12h30 à 15h
1, 8 juillet

Une pause café est prévue.

DEMANDE DE PARTICIPATION A UNE ACTION DE FORMATION

1. FONCTIONNAIRE/AUTRE AGENT CONCERNE

Nom Prénom Cat/grade N° personnel
 Statut : fonctionnaire agent temporaire auxiliaire local autre Sexe M F
 Langue principale Autre(s) langue(s)
 Affectation (unité adm.) Bât/étage/bureau
 Tél Télécopieur (fax)

2. DESCRIPTION DE L'ACTION DE FORMATION

Titre/Objet

Date (de préférence)
(s'il y a lieu)

Signature du fonctionnaire/de l'autre agent concerné

Date

3. A REMPLIR PAR LE SERVICE D'AFFECTATION

La demande s'inscrit-elle dans le plan de formation de la Direction générale/du Service ?

Oui Non

LA DEMANDE EST PRESENTEE :

• par la Direction générale ou le Service

• sur initiative individuelle

<p>VISA du chef d'unité ou du supérieur hiérarchique</p> <p>Nom</p> <p>Date</p> <p>Signature</p>	<p>AVIS du chef d'unité ou du supérieur hiérarchique</p> <p><input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable</p> <p>Nom</p> <p>Date</p> <p>Signature</p>
<p>VISA du Directeur général ou de son représentant</p> <p>Nom</p> <p>Date</p> <p>Signature</p>	<p>AVIS du Directeur général ou de son représentant</p> <p><input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable</p> <p>Nom</p> <p>Date</p> <p>Signature</p>

Cette demande dûment complétée et signée doit être envoyée à
 Monsieur R. Aplin (Loi 57: 7/56, fax 60751) avant le 19 mai 1993.

Monsieur R. Aplin

LOI 57 - 7/56